

UN COUP DE SONDE! LA GRÈVE CHEZ R.B.V.

Il est bien connu que l'État prétend pratiquer une politique des prix, des salaires et peut-être demain des revenus, qui arbitre les conflits qui, en permanence, opposent le patronat, les salariés et le flot des activités marginales qui tirent leurs profits des échanges commerciaux. Ce que ne dit pas l'État ni ses représentants, c'est que cet arbitrage est rendu dans le sens du maintien d'une économie basée sur le profit capitaliste. Mais quelle que soit la volonté de l'État d'éviter les heurts qui compromettent son régime économique, les luttes ouvrières qui font pression sur les salaires, les avatars du marché libre et enfin l'arrivée sur notre marché des produits en provenance du Marché Commun faussent les calculs les plus savants de la rue de Rivoli et provoquent un déséquilibre qui se traduit par la raréfaction ou l'abondance des produits ou par des augmentations de salaires qui ont des répercussions sur la trésorerie des entreprises et en conséquence sur le profit qu'en tire le patronat. Alors l'intervention, de l'État arbitre toujours de manière à ce que son régime économique subisse le moins de perte possible et c'est soit le blocage des salaires, soit le stockage des produits, soit les subventions, soit le relèvement des tarifs douaniers.

Mais les mesures techniques que l'État prend en faveur du Capital ne sont jamais sans bavures occasionnées par le temps qui s'écoule entre le mal et le remède ou par les concessions faites, soit aux salariés, soit aux pays voisins liés à nous par le Marché commun et le patronat français qui est loin d'être le plus bête du monde l'a bien compris. Rue Pierre-1^{er}-de-Serbie, on avait une doctrine qui supprimait une partie des inconvénients qui perturbaient la courbe des profits. Cette doctrine consistait à créer ce que ces messieurs nomment un marché sain de l'emploi. Et pour eux, ce marché sain de l'emploi consistait à entretenir un nombre de chômeurs suffisamment important pour faire pression sur les travailleurs et éventuellement pour les remplacer en cas de grève prolongée ou «sauvage». D'autre part, il fallait que ces travailleurs en chômage aient tout de même conservé une valeur «marchande» pour accomplir leur œuvre. Telles ont été les raisons qui ont poussé les patrons à accepter d'abord la création des «ASSEDIC», ensuite le *Fonds national de l'emploi*, enfin un appel à une main-d'œuvre étrangère en général non qualifiée et réservée aux tâches subalternes.

La création des «ASSEDIC» fut pour les patrons un coup de génie en contrepartie d'une faible cotisation en fin de compte récupérée sur les salaires. Les «ASSEDIC» en complétant l'allocation versée par l'État maintenaient à l'intérieur de l'humain des chômeurs récupérables à toutes fins utiles. Ces allocations prélevées sur l'ensemble des entreprises produisaient un fond considérable dépassant largement les besoins du chômage et que l'UNEDIC s'empressa d'investir pour une partie dans de grands complexes économiques dirigés par le C.N.P.F. lui-même. Les patrons faisaient alors un double bénéfice. Ils entretenaient une main-d'œuvre récupérable à chaque instant et ils disposaient de par l'intermédiaire de l'UNEDIC de fonds importants drainés par le canal des petites entreprises infiniment plus nombreuses que les autres et qui, investis avec «sagesse», garantissaient l'équilibre économique des grosses entreprises qui contrôlent le C.N.P.F. La création du *Fonds national de l'emploi* parachevait cette ligne de défense du patronat qui, par certains aspects, il faut bien en convenir, favorisait les travailleurs. Ce *Fonds national de l'emploi* avait un but avoué: la reconversion des travailleurs et la décentralisation des industries, mais il en avait un autre moins noble, le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée pouvant être jetée à chaque instant sur un point névralgique où le problème des salaires devenait crucial pour le patronat.

Il faut croire que cette manœuvre à longue échéance a laissé des espoirs au patronat français, bien que sa politique d'émigration des travailleurs étrangers ait causé quelques déboires, ces travailleurs préférant les salaires supérieurs de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et que le nombre des chômeurs n'ait pas considérablement augmenté et reste en majorité composé de vieux travailleurs difficilement reclassables. En tout cas, ces espoirs étaient assez sérieux pour que le patronat de la métallurgie essaie le «coup de R.B.V.», véritable provocation qui n'a pu être tentée que par une direction sûre de l'appui du patronat de la métallurgie et de la neutralité bienveillante de l'État.

Chez R.B.V., le licenciement d'un travailleur déclencha une grève. En réponse, la direction se refusant à toute discussion, licencia tout le personnel. L'épreuve de force était entamée. Appuyée par le patronat, rassurée par la mollesse de l'Inspection du travail et par l'inertie du ministre Granval, la direction put se livrer à un travail de débauchage des ouvriers. Quelques-uns furent repris avec des salaires diminués, d'autres jetés dehors. Cent cinquante environ, tous des travailleurs syndiqués, leurs responsables et leurs délégués. Aux dernières nouvelles, la direction de R.B.V. a été obligée de reculer après deux mois de grève, mais cet événement, qui dépasse largement le cadre de l'entreprise où il s'est déroulé, mérite qu'on en tire quelques enseignements (1).

D'abord, sous la pression des syndicats, les ASSEDIC ont payé la garantie chômage aux licenciés permettant ainsi aux travailleurs de tenir. Enfin, le ministère du Travail a été obligé d'intervenir et tout est rentré à peu près dans l'ordre, chacun restant sur ses positions. Un coup pour rien! Voire. La grève de R.B.V. a démontré la volonté du patronat d'assainir son économie par une pression directe sur les salaires, l'intervention de l'État ne jouant plus alors que pour régulariser une situation de fait au détriment des travailleurs. Et pour que cette pression soit efficace, le patronat s'est attaqué directement aux ouvriers syndiqués et aux délégués. L'État a démontré sa complicité en intervenant avec mollesse et en laissant la grève s'user d'elle-même et seule la solidarité des travailleurs comme l'intervention des organisations syndicales directement visées par l'opération, ont réussi à faire reculer la Direction. C'est une leçon à retenir. Rue Pierre-1^{er}-de-Serbie, on est de plus en plus convaincu que la politique des salaires relève d'abord du patronat de droit divin et que les sections syndicales d'entreprises doivent se soumettre ou se démettre. L'épreuve de force est commencée, soyons sûrs qu'elle se prolongera en direction des points névralgiques de l'économie, en direction de Saint-Nazaire par exemple.

Les travailleurs doivent rester vigilants, contrôler l'emploi des fonds des «ASSEDIC», leur politique de l'emploi, le caractère de leur investissement. Mais le meilleur moyen de défense demeure l'attaque - les syndicats devront y penser. Il est une vieille revendication ouvrière qui n'est pas une panacée universelle mais qui permet de suivre la vie économique de l'entreprise, c'est le contrôle ouvrier. Il serait temps que les syndicats l'inscrivent en tête de leurs revendications et que les ouvriers exigent son application.

Maurice JOYEUX.

(1) Il est vrai qu'une cinquantaine de licenciements ont été maintenus pour suppression d'emplois, mais les licenciés ont obtenu l'application intégrale de la convention collective, ce que la direction refusait sous prétexte que la grève était illicite, plus une prime spéciale, dite de dédommagement, qui varie suivant l'ancienneté entre 400 et 600 francs et qui s'ajoute aux avantages de la convention collective et de la convention d'établissement.